

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 31 (1895)
Heft: 119

Vereinsnachrichten: Procès-verbaux : séances de l'année 1894 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAUX



SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1894.

Présidence de M. NICATI, président.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

Le président annonce la réception de lettres de remerciements des membres honoraires nommés dans la dernière assemblée générale. Il fait lecture d'une lettre du Comité de l'Exposition de Genève.

M. GOLLIEZ donne quelques explications au sujet de cette exposition; il fait part de l'initiative prise par la Société helvétique des sciences naturelles de grouper les sociétés cantonales pour former une exposition collective.

M. *Renevier* propose d'accepter cet arrangement. Adopté.

M. Henri DUFOUR annonce à l'assemblée qu'il a appuyé une demande faite à la municipalité de Lausanne pour l'installation de l'éclairage électrique au Musée industriel et propose que le président soit chargé d'écrire à ce sujet à la municipalité.

M. *Rosset* fait remarquer que la Société a déjà pris une décision dans ce sens.

La proposition de M. Henri Dufour est adoptée.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque :

- 1° *Cours de physique*, de M. Henri Dufour (Hommage de l'auteur).
- 2° Un volume du *Catalog of scientific papers*.

Communications scientifiques.

M. **Karakasch**, conservateur du Musée géologique de Saint-Petersbourg. Sur la géologie du versant septentrional du Caucase (Voir aux Mémoires).

M. **Schardt**. Sur l'origine des poches de marnes d'Hauterive dans le Valangien inférieur des bords du lac de Bienne (Voir aux Mémoires).

M. **Gauthier** présente des fruits des pommiers russes introduits à La Vallée.

M. **F.-A. Forel** résume les observations qui lui ont été communiquées par de nombreux correspondants sur un bolide de grande taille qui a traversé le ciel au-dessus du canton de Neuchâtel, du lac de Neuchâtel et du canton de Fribourg, le 23 septembre, à 4 h. 15

du soir. Venant de l'ouest, il est allé se perdre à l'est dans la direction des Alpes. Il passait à une grande hauteur, car de Vevey on l'a vu caché par des nuages cirrus, et il a été observé par un promeneur à Genève, soit à 100 kilomètres au moins de son chemin. Il était de grande taille, car des observateurs assez éloignés, à Romainmôtier, Vevey, etc., le décrivent comme atteignant presque le diamètre apparent de la lune. Il était très brillant, car il a été vu en plein jour par des observateurs très éloignés et non prévenus. Il émettait des étincelles et laissait derrière lui une traînée de feu; il n'a cependant pas éclaté et ne s'est pas rompu en fragments. Sa forme n'était pas sphérique et divers observateurs sont d'accord pour le décrire comme un corps ovalaire, tronqué à l'une de ses extrémités. Il était très bruyant, et son passage a été suivi de sifflements, ronflements et trépidations qui, dans le canton de Fribourg, avaient d'abord fait croire à un tremblement de terre.

M. Maurice Lugeon présente quelques Ammonites trouvées dans un gisement nouveau ou peu connu du *calcaire ammonitico rosso*. Les affleurements fossilifères de ce faciès si caractéristique du toarcien ne sont pas des plus fréquents dans la Suisse italienne, aussi est-il utile de signaler chaque nouvelle trouvaille. C'est entre Castello de San Pietro et Morbio inférieur, sur la rive droite du torrent de la Breggia, en aval du pont de la route reliant les deux villages, qu'est le gisement fossilifère. Il se présente avec tous les caractères habituels de ce niveau. Les couches apparaissent sous un énorme revêtement de terrain quaternaire, ce qui offre malheureusement quelque danger d'éboulement. Elles plongent au sud et sont manifestement la continuation des affleurements d'Arzo, plus à l'ouest, ou de Cragno, sur les flancs du Generoso, plus au nord. Elles reposent normalement sur les calcaires du lias. Elles sont froissées un peu en aval et semblent réapparaître plus bas, dans la gorge, infranchissable à l'époque de notre visite.

Les fossiles abondent, non pas par la variété, mais par la quantité. M. Lugeon a ramassé, en quelques minutes, une centaine d'Ammonites se rapportant aux espèces suivantes :

Phylloceras heterophyllum Sow.

» *Nilsoni* Heb.

» *subcarinatum* Young et Bird.

Hildoceras Levisoni Simps.

» *bifrons* Brug.

» *Mercati* Hauer.

» *Erbæ* Hauer.

» *Comensis* v. Buch.

Ludwigia Aalensis Zict.

Stephanoceras Requini d'Orb.

Quelques espèces sont remarquables par leur taille. Les formes de passage sont nombreuses entre les *Hild. Levisoni* et *bifrons*. Celui-ci s'éloigne un peu du type ordinaire du nord par le fait que le sillon, au point de recourbement des côtes, tend à s'atténuer.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1894

Présidence de M. J. DUFOUR, professeur.

Communications scientifiques.

M. Paris : 1^o Sur la floraison tardive de quelques espèces végétales.

2^o Dissémination de quelques plantes.

M. Borgeaud, vétérinaire. Monstruosité chez une vache : utérus à double col.

M. le Dr **J. Dufour** présente :

1^o Une grappe monstrueuse envoyée à la station viticole par M. G. de Coulon, à Bevaix (Neuchâtel). Elle se signale par un développement excessif de la rafle, au détriment des grains, lesquels sont complètement avortés. Cependant le poids en est normal. M. J. Dufour ayant remarqué à la surface de la rafle des ponctuations brunes, rechercha la présence d'un parasite causant l'hypertrophie. Mais les coupes microscopiques examinées n'ont révélé l'existence d'aucun champignon. Il s'agit là d'une simple hypertrophie telle qu'elle est produite — intentionnellement, il est vrai — dans le chou-fleur.

M. Dufour présente ensuite des échantillons de différentes espèces de vignes chinoises et japonaises montrant le développement très accentué, ou au contraire très faible des vrilles, suivant que celles-ci ont pu se fixer ou non. Plusieurs de ces échantillons portent en effet des vrilles presque aussi fortes que des sarments.

3^o Enfin, le même montre des pommes de terre atteintes d'une nouvelle maladie, qui noircit d'abord la pelure, puis se propage à l'intérieur du tubercule en le faisant pourrir. Elle est causée par un champignon du genre *Rhizoctonia*, dont le mycelium, de couleur violette, attaque les tubercules comme aussi les racines de luzerne. On a vu aussi, en Allemagne, des betteraves atteintes par ce parasite.

Jusqu'à présent, aucun remède ne s'étant montré suffisant, on doit se borner à recommander de ne pas planter des pommes de terre après de la luzerne atteinte de maladie.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. NICATI, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est parvenu au bureau :

1^o La démission de M. le Dr A. *Secretan*.

2^o Les candidatures de :

MM. *G. Kraft*, Dr ès sciences, présenté par MM. Krafft et Verrey.
Th. Bieler, présenté par MM. Bieler et Golliéz.

M. FOREL donne connaissance d'une lettre de la Royal Society de Londres demandant notre collaboration pour la publication si importante des *Scientific papers*. Cette question, qui mérite un examen attentif, est renvoyée au Comité. Il y aura lieu d'ailleurs de se mettre en relation avec la Société helvétique pour ce qui concerne cette question.

M. le président rappelle que l'assemblée générale d'hiver aura lieu dans quinze jours et que toutes les communications s'y rapportant doivent être annoncées avant cette date.

Communications scientifiques.

M. le professeur **Renevier** présente à la Société :

1^o Un *Relief géologique de la Suisse*, à l'échelle du 1 : 500 000, construit par M. R. Scheuermeier, cartographe à Winterthour, en se servant pour cela de la nouvelle petite *Carte géologique de la Suisse*, par MM. Heim et Schmidt, qui a paru en vue du Congrès international. Il paraît en somme bien exécuté, mais certaines teintes sont malheureusement un peu trop pâles.

2^o Les deux feuilles de la *Carte géologique du Chablais*, à l'échelle du 1 : 80 000, publiées par la Direction de la Carte détaillée de la France, d'après les levés de MM. Renevier et Lugeon pour le Chablais, et, pour les parties plus au sud, d'après ceux de MM. Mailard, Michel-Lévy, M. Bertrand, Haug, etc.

M. Renevier fait remarquer combien ressort nettement la forme arquée des diverses chaînes extérieures, avec le massif de Brèche dans la partie centrale. Il lit à ce sujet un billet du prof. Ed. Suess, de Vienne.

3^o Un instrument qu'il a combiné pour donner immédiatement, sans calcul, les proportions du dernier tour d'une Ammonite par rapport au diamètre total, ou celles de l'ombilic, ou aussi celles du dernier tour d'un Gastropode par rapport à la longueur totale de la spire. Pour le moment, ce n'est encore qu'un modèle en carton, qui sera reproduit plus en grand en métal, et que M. Renevier se réserve de décrire dans le *Bulletin*. Le nom à donner à cet instrument n'est pas encore trouvé.

4^o Enfin divers échantillons d'un *tuf calcaire*, moderne, assez curieux, qui se rencontre dans les gorges de la Suse, un peu au-dessus de Boujean (Bötzingen), près de Bienne.

« Cet été, lors du voyage du Congrès géologique dans le Jura, les géologues de Bienne nous montrèrent dans ce tuf des surfaces couvertes d'une multitude de petites cavités ovalaires, très régulières, nous demandant d'où cela pouvait provenir. La première impression fut qu'ils étaient produits par de nombreuses petites tiges végétales décomposées. Mais en examinant au Musée l'échantillon que j'avais rapporté, je vis que les vacuoles étaient courts, fermés et arrondis aux extrémités. Ce sont de vrais petits *cocons*, ayant la forme ovale d'un œuf de fourmi. On voit clairement les petites coques de 4 à 6 millimètres de longueur, disposées parallèlement les unes aux autres en multiples rangées.

» J'ai prié M. le Dr Lanz, de Bienne, de bien vouloir m'en envoyer encore d'autres échantillons. On y voit clairement que les zones vacuolaires sont disposées en étages successifs, séparés par des zones de 3 à 5mm de tuf dense et homogène, plus ou moins terreux; le tout parallèlement à la stratification du tuf. Sur plusieurs surfaces, on remarque très nettement des vermiculations plus fines, dues évidemment à des larves d'insectes. Les vacuoles doivent être ainsi des nymphes de quelque insecte, déposées à diverses reprises à la surface du tuf, puis incrustées et recouvertes par celui-ci. Aux entomologues de nous faire connaître l'animal. »

M. F.-A. Forel a profité des tranchées ouvertes par l'établissement du chemin de fer de Morges à Bière pour étudier les couches de sablon qui constituent le sous-sol des collines de la Prairie et de la Chaumière à Morges. Elles forment le talus de la troisième terrasse, dite terrasse de 30 mètres de l'ancien Léman. Sur toute la partie déclive, le sous-sol est composé d'un sablon, soit sable très fin, avec grains de gravier mal roulés, ocreux, sans stratification distincte, traversé par les concrétions agglutinées connues sous le nom de *poupées du lœss*; tout cela semble un dépôt éolien, un lœss. Mais en poursuivant cette couche dans la partie la plus déclive, le long de la voie ferrée, à sa jonction avec la terrasse de 10 mètres, on la voit se continuer dans des couches nettement stratifiées, avec alternance de sablons et d'argiles soit jaunes, soit bleues. M. Forel croit devoir attribuer ces couches à la formation d'alluvion lacustre, qui produit la terrasse immergée de la *beine*; cette beine se serait déposée quand le Léman avait son niveau de 30 mètres supérieur au niveau actuel.

L'absence de galets prouve qu'à l'époque où le Léman avait sa nappe à l'altitude de 405 mètres, la rivière la Morge avait ailleurs son embouchure dans le lac. L'absence de fossiles indique qu'alors, comme de nos jours, les mollusques lacustres avaient leurs coquilles dissoutes par les eaux non saturées de sels calcaires et ne se fossilisaient pas. La présence des *poupées du lœss* dans ce dépôt, évidemment aquatique, enlève à cette production la signification qui lui est généralement attribuée de caractériser le lœss éolien.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 DÉCEMBRE 1894, à 3 heures,
au Musée industriel, à Lausanne.

Présidence de M. A. NICATI, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. *Krafft*, Dr ès-sciences, et *Th. Bieler*, assistant de minéralogie, sont proclamés membres de la Société.

Il est parvenu au bureau la démission de M. le Dr *Heer*.

M. NICATI, président sortant de charge, fait un rapport sur la marche de la Société en 1894; il constate un développement normal et heureux de notre activité.

Budget. M. L^s PELET, caissier, présente le budget suivant pour 1895 :

Recettes.

14 contributions d'entrée	Fr. 70
110 cotisations des membres lausannois à 10 fr.	» 1,100
110 cotisations des forains à 7 fr.	» 770
Intérêts des créances	» 3,000
Total . . .	Fr. 4,940

Dépenses.

Bulletin	Fr. 2,600
Bibliothèque.	» 340
Loyer	» 500
Fonds de Rumine.	» 600
Frais d'administration	» 900
Total . . .	Fr. 4,940

Dans la rubrique « frais d'administration » figure un poste de 320 fr. pour impôts. C'est le seul qui donne lieu à une remarque.

M. FOREL propose de faire une démarche pour que l'Etat nous décharge de cet impôt. Il faudrait pour cela se faire déclarer d'utilité publique.

M. PELET informe M. Forel que cette démarche a déjà été tentée sans succès.

M. DE BLONAY pense qu'on obtiendra plus facilement de l'Etat une subvention de 500 fr. qu'une diminution d'impôt de 320 fr.

Après discussion à laquelle prennent part MM. Nicati, Forel, Roux et Renavier, la proposition de M. de Blonay est adoptée.

Une demande motivée d'un subside de 500 fr. sera donc adressée au Conseil d'Etat.

Bibliothèque. M. FOREL demande où en est la question de la fusion de notre bibliothèque, avec la bibliothèque cantonale. Plus l'on tardera avec la solution de cette question, plus les tractations seront difficiles, parce que notre bibliothèque augmente de valeur chaque année.

M. le président répond que les démarches qui ont été faites à ce sujet n'ont pas abouti, l'Etat n'ayant pas de place avant la construction du palais de Rumine.

La *cotisation* pour 1895 est fixée à 10 fr. pour les membres lausannois et à 7 fr. pour les membres forains.

Le budget est accepté in globo.

M. F. ROUX éditeur du Bulletin annonce qu'il ne pourra pas publier le tableau récapitulatif des vol. 21-30 dans le 3^{me} fascicule du vol. 30. Il propose d'en faire un 4^{me} fascicule de ce vol. 30, fascicule qui paraîtrait dès que les conditions le permettraient.

M. Paul JACCARD voudrait qu'on s'efforçât de conserver la publication trimestrielle du Bulletin, ainsi que la chose avait été décidée.

M. Roux se rattache à cette idée pour autant qu'il y aura suffisamment de travaux variés.

Election du Comité et des commissaires-vérificateurs.

MM. A. NICATI et PALAZ, président et vice-président, demandent

à ne plus faire partie du Comité. Il y a donc lieu de nommer deux nouveaux membres. Nomination du président. Le 1^{er} tour ne donne pas de résultat. Au 2^{me} tour M. Ls Gauthier est nommé président par 17 voix sur 25 votants. M. Ls Gauthier, qui survient à ce moment, déclare qu'il lui est impossible d'accepter la présidence. Sur la proposition de M. Renevier il est alors nommé vice-président par acclamation.

M. le Dr BUGNION, prof., est élu président à l'unanimité.

Comme cinquième membre du Comité, l'assemblée nomme M. Wilczek.

M. Charles DUFOUR est nommé commissaire-vérificateur en remplacement de M. Chenevière.

Pendant la durée de la votation, M. F. ROUX éditeur du Bulletin, fait un long exposé motivé des propositions du Comité relatives à l'impression dans notre Bulletin des travaux de lauréats de l'Université et des travaux de doctorat.

Les propositions sont les suivantes :

I. Propositions concernant les travaux de lauréats.

1^o Pour autant que les travaux présentés au concours dans les facultés de l'Université rentreront dans la sphère d'activité de la Société vaudoise des sciences naturelles et pour autant que le Département de l'Instruction publique les jugera dignes, sur rapport du jury ou du sénat, de la publication prévue par le règlement universitaire, la Société vaudoise consentira à leur donner l'hospitalité dans son bulletin, moyennant que l'Etat lui assure un subside équivalent à la moitié des frais de publication. Toutefois, cette décision ne sera applicable sans nouvel examen que si la part incombant à la Société n'excède pas 400 fr.

2^o Le Département recevra un tirage à part de 100 exemplaires aux mêmes conditions que les auteurs membres de la Société, plus une couverture imprimée.

3^o L'étudiant qui aura présenté le travail et reçu le prix de faculté n'étant plus propriétaire du manuscrit ne pourra prétendre à un tirage à part gratuit, même au cas où il serait membre ancien ou nouveau de la Société. Pour tenir compte de l'obligation où il sera de revoir les épreuves, il lui sera alloué 25 exemplaires. Toute augmentation se fera à ses frais, aux conditions ordinaires, jusqu'à 100 exemplaires.

4^o Si l'auteur ou le Département de l'Instruction publique réclamaient, l'un ou l'autre, plus de 100 exemplaires, l'autorisation du Comité serait requise et les frais mis à la charge des demandeurs.

Après une longue discussion portant sur l'augmentation du nombre des tirages à part à accorder gratuitement à l'auteur, l'assemblée adopte cette rédaction.

II. Propositions concernant les thèses de doctorat.

La Société vaudoise des sciences naturelles désirant faciliter les étudiants *vaudois*, membres de la Société, dans la publication de leur dissertation doctorale prend les décisions suivantes :

1^o Aucune dissertation universitaire ne peut être publiée comme mémoire dans le Bulletin, sans une autorisation expresse du Comité.

2^o L'auteur pourvu de cette autorisation prendra à sa charge un tiers des frais d'impression et de planches, plus la valeur totale des exemplaires à part qui lui sont nécessaires pour telle ou telle université.

3^o Cette décision générale n'est applicable que pour autant que les frais à la charge de la Société ne dépasseront pas le chiffre de 400 fr.

En présence de mémoires particulièrement longs ou de composition difficile, comme en présence de planches nombreuses, difficiles et coûteuses, les conditions seront à examiner par le Comité qui décidera si l'auteur peut être maintenu au bénéfice des conditions générales, ou si sa participation aux dépenses doit être augmentée. Sont dans ce cas, les devis au-dessus de 400 fr.

M. RENEVIER craint que nous ne soyons débordés de thèses. Il est répondu que nous sommes suffisamment sauvegardés par le § 1 qui permet au Comité de refuser une thèse chaque fois qu'il le juge convenable.

M. SCHARDT aimerait voir remplacer les mots «étudiants vaudois» par étudiants vaudois ou suisses domiciliés dans le canton.

M. ROSSET adopte cette manière de voir et propose la rédaction suivante :

« La Société vaudoise des sciences naturelles désirant faciliter les étudiants vaudois ou suisses membres de la Société ayant fait des études à Lausanne, etc.»

Le projet ainsi modifié est accepté par l'assemblée et pleins pouvoirs sont donnés au Comité pour les appliquer.

Fixation des jours et des heures des séances.

Les séances auront lieu à 4 heures et à 8 heures, le 9 et le 23 pour le mois de janvier, le premier et le troisième mercredi du mois pour les autres mois.

M. **Nicati** remet la présidence au nouveau vice-président M. Gauthier et exprime ses bons vœux pour la prospérité de la Société.

Sur la proposition de M. FOREL, la Société acclame M. Nicati, président sortant de charge.

Communications scientifiques.

M. le Dr **Nicati** de Marseille. Théorie physiodynamique de la vie.

M. **Amann** pharmacien. Les propriétés optiques du microscope. M. Henri Dufour demande à M. Amann de répéter sa communication dans la prochaine séance de janvier avec projections.

M. **Maurice Lugeon** présente un coprolithe de saurien provenant de Reverenlaz, Bas-Valais, et fait une communication sur l'âge des calcaires de St-Triphon.

M. **Henri Dufour** présente les résultats de quelques observations sur l'étincelle électrique, faites à l'aide de l'électromètre de Bichat et Blondlot.
